

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	20 (1891)
Heft:	1
 Artikel:	Le matériel scolaire
Autor:	Genoud, Léon
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1038653

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sera jamais donnée *en même temps* que la leçon de lecture. L'étude de l'orthographe et les exercices de rédaction suivront la lecture soit immédiatement soit plus tard, à une autre heure selon l'ordre du jour. Ainsi il n'y aucune nécessité, aucun avantage même à ce que la leçon de grammaire ait lieu *immédiatement* après la leçon de lecture.

R. H.

LE MATÉRIEL SCOLAIRE

En quittant l'Administration du Dépôt central du matériel scolaire, nous avons promis que nous y resterions attaché encore ; d'ailleurs, la direction de l'Exposition scolaire ne nous oblige-t-elle pas constamment à être au courant de tout ce qui paraît de nouveau, soit au point de vue de la littérature pédagogique, soit au point de vue du matériel d'enseignement ?

Les loisirs dont nous disposons actuellement nous permettront de maintenir en permanence le titre ci-haut, si M. le Rédacteur en chef veut bien le permettre, et de vous donner, dans chaque numéro du *Bulletin*, un article sur le *matériel d'enseignement*.

Parmi les nombreux objets que nous avons reçus depuis quelque temps pour l'Exposition scolaire, il en est de fort remarquables. Ainsi en est-il des

Bancs Mauchain.

M. Mauchain, industriel genevois, a inventé tout dernièrement trois bancs d'école qui ont obtenu à Paris une médaille d'or. Le premier et le plus important de ces bancs, destiné aux écoles de garçons, est construit de manière à permettre aux élèves de travailler assis ou debout. (*Voir figure N° 1.*) A cet effet, une première table fixe est destinée au travail assis, tandis que les deux feuillettes mobiles glissent verticalement dans des rainures pratiquées entre les montants sur lesquels elles s'appliquent. Tel est le dessin que nous représentons dans la figure 1. Au moins d'août dernier, M. Horner faisait observer à M. Mauchain que ces trois énormes montants n'étaient pas esthétiques et devaient parfois gêner les élèves. Quelques jours plus tard, M. Mauchain nous envoyait un nouveau banc dans lequel les montants étaient supprimés et remplacés par un montant mobile se retirant avec la tablette soutenue par un fort appui mobile en forme de bras. C'était un bien grand progrès.

Les deux tablettes, indépendantes l'une de l'autre, adaptées

sans l'aide d'aucune vis ni d'aucun mécanisme compliqué, en rendent le maniement très facile et presque sans bruit.

Le deuxième modèle, à l'usage des écoles de filles, paraît à première vue ne présenter aucune différence avec les bancs les plus simples encore en usage dans quelques-unes de nos classes. M. Mauchain, plutôt que de rechercher des systèmes compliqués, a simplement perfectionné le vieux modèle en rendant la table et la rainure mobile et en ajoutant à l'intérieur de chaque



FIGURE 1. — TRAVAIL ASSIS ET DÉROUT

montant une case destinée à recevoir le sac des élèves. Le marche-pied, au lieu d'être immobile, peut être mis à la hauteur voulue, comme dans le banc Schenk, dont nous parlerons prochainement.

Nous venons de dire que la table est mobile. (*Voyez la figure 2.*) La table est levée au moyen de deux taquets; la planchette à rainure B est dressée; les encriers et les plumes sont placés dans la rainure: l'élève peut écrire. C'est un joli banc d'école fort léger. Le marche-pied est également mobile.

S'agit-il d'une leçon de coupe, on baisse les taquets, puis la planchette à rainure descend en C; c'est une table absolument horizontale. (*Figure 3.*) L'élève peut tracer ses modèles, les

couper. Relève-t-elle la planchette C en B, elle peut déposer ses ciseaux et ses bobines, etc., à la place même où il y avait auparavant les crayons et les plumes. Cette table ainsi disposée peut également servir pour les travaux manuels des garçons (cartonnage).

Enfin, il y a une troisième table, destinée aux classes frœbéliennes, aux écoles enfantines.

Celle-ci est exécutée absolument comme la précédente : la planche est aussi mobile, mais non la planchette à rainure. La table se lève au moyen de deux taquets. Ainsi, l'élève peut écrire, calculer, dessiner. S'agit-il d'une leçon de choses au moyen d'objets, on baisse les taquets et partant la table. Les

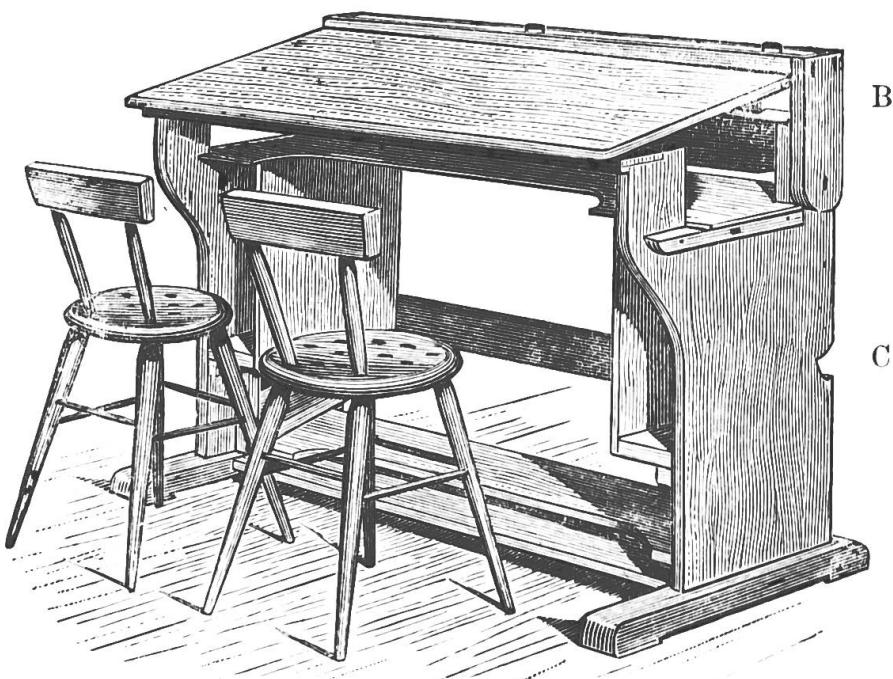


FIGURE 2. — PUPITRE POUR JEUNES FILLES

objets, dons frœbeliens, peuvent être déposés sur la planchette à rainure (fixe).

Comme on le voit par la figure 4 ci-après, cette table est construite pour trois élèves. Le banc permet, avec ses différences de niveau, à l'élève d'être bien assis et toujours à sa place. D'autre part, l'espace réservé entre les sièges permet à l'élève de se lever sans déranger ses camarades.

Ces bancs ont été essayés avec beaucoup de succès à Genève. Qu'on en juge par l'extrait suivant du rapport de la Société pédagogique genevoise :

M. Mauchain a soumis à l'examen d'un grand nombre d'instituteurs, et plus particulièrement de la Société pédagogique, deux pupitres destinés, l'un aux classes de garçons, l'autre aux classes des jeunes filles.

Les principes qui ont présidé à la construction de ces pupitres nous semblent conformes à l'hygiène et à une saine pédagogie.

Celui qui est destiné aux garçons est muni d'une tablette mobile permettant de faire travailler les élèves debout ou assis. Cette ingénieuse disposition a de nombreux avantages, car elle facilite la correction des travaux en n'obligant pas le maître à se tenir continuellement baissé et permet d'apporter de la variété dans la tenue du corps et dans les occupations.

Nos élèves ne savent généralement pas se tenir debout; ils paraissent le plus souvent ne pas trouver dans leurs jambes la force nécessaire pour soutenir le poids de leur corps, et pour peu que vous les teniez quelques instants dans cette situation, vous les voyez bientôt chercher un appui. Le pupitre de M. Mauchain nous permettra de combattre cette faiblesse ou cette paresse.

D'ailleurs, certains travaux graphiques, le dessin surtout, gagnent à être faits debout. Dans cette posture, la tenue du corps est meilleure, plus normale, les mouvements sont libres et plus dégagés. De plus, les travaux manuels, tels que le pliage, le tissage, le tressage, le cartonnage, le modelage, les ouvrages en fil de fer, etc. pourraient facilement être exécutés sur la tablette supérieure.

On éviterait de la sorte une salle commune à toutes les classes d'un bâtiment scolaire, avec tous les désagréments qui en résultent.

Le banc de M. Mauchain présente encore un sérieux avantage, c'est le siège indépendant du pupitre.

Au point de vue moral, nous verrons avec joie introduire dans l'école tout ce qui peut rappeler le foyer domestique, en éloignant tout ce qui peut produire sur l'imagination impressionnable de nos élèves l'effet d'une prison ou d'une caserne; or, le siège de M. Mauchain est un tabouret, c'est presque une chaise qui se place devant le pupitre, à la distance que l'on désire. Ces tabourets, de hauteurs différentes, permettront d'asseoir devant des bancs d'un modèle uniforme des enfants de tailles diverses.

Quant au pupitre destiné aux jeunes filles, il réunit aussi d'excellentes innovations; le siège indépendant du pupitre présente plus d'avantages encore pour les filles que pour les garçons, car, pour coudre commodément, il faut nécessairement éloigner le siège de la table. De plus, avec le matériel dont nous disposons actuellement, il est impossible de dessiner et de tailler habilement des vêtements un peu grands, c'est pourquoi nous demandons depuis longtemps l'aménagement de classes destinées aux leçons de couture et de coupe. On a bien obtenu pour les garçons des ateliers spécialement affectés aux travaux manuels, mais pour les jeunes filles nous attendons encore, soit pour les écoles complémentaires, soit pour les écoles primaires, un matériel qui nous permette de rendre l'enseignement de la coupe et de la couture plus facile et plus complet.

Aujourd'hui, il n'est plus nécessaire de demander des classes spéciales, le pupitre de M. Mauchain nous offrant tous les avantages des salles de couture tout en nous épargnant les désagréments. En effet, par un mécanisme très simple, ce pupitre peut être transformé en une table parfaitement horizontale, large et très commode.

Les chaises qui l'accompagnent complètent sa ressemblance avec une table ordinaire. Enfin le support gradué pour les pieds, le easier destiné à recevoir le portefeuille des élèves sont autant d'améliorations qui produiront de bons effets sur notre enseignement.

En résumé, soit au point de vue de l'hygiène, soit au point de vue pédagogique, le matériel scolaire présenté par M. Mauchain offre une supériorité incontestable sur le modèle actuellement en usage.

Nous espérons que nos autorités qui déjà ont apprécié et approuvé à leur juste valeur les modèles expérimentés, continueront à en doter sous peu toutes nos classes.

Au nom de la Société pédagogique genevoise,

*Signé : LOUIS FAVRE,
président.*

*Signé : L. PICKER,
rapporteur de la Commission.*

Afin de faire connaître le mouvement qui s'est produit en faveur des bancs Mauchain, nous donnons les trois déclarations suivantes :

J'ai l'honneur de vous informer que, sur le préavis de M. le Directeur de l'Enseignement primaire et professionnel et après avoir entendu les rapports de plusieurs fonctionnaires des écoles primaires, le Département a décidé d'engager les communes à pourvoir les classes de pupitres de votre invention.

Il vous autorise, en outre, à vous servir pour vos banes de la formule : « Adopté par le Département de l'Instruction publique du canton de Genève », et cela en réponse à la demande que vous m'avez adressée.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Genève, le 27 mars 1890.

*Sig. : Eugène RICHARD,
conseiller d'Etat chargé du Département
de l'Instruction publique.*

M. A. Mauchain, de Genève, a présenté deux types de pupitres et chaises d'école et un type de table et banc pour école frœbelienne.

Après avoir fait examiner ce matériel scolaire par des personnes compétentes, tant au point de vue de l'hygiène qu'à celui de l'enseignement, nous sommes convaincus que les tables d'école de M. Mauchain sont supérieures au mobilier scolaire employé jusqu'à ce jour dans les écoles de notre canton.

En conséquence, nous recommandons aux Commissions scolaires du canton les trois types de mobilier d'école présentés par M. Mauchain.

Neuchâtel, le 12 avril 1890.

Par autorisation du chef du Département,

*Le premier secrétaire :
Sig. : E. ROUGEMONT.*

Fribourg, le 28 août 1890.

*Monsieur A. Mauchain, fabrique de mobilier scolaire,
Genève.*

Dans sa séance du 27 courant, la Commission cantonale du matériel d'enseignement, après un examen sérieux de vos banes, a décidé

de les recommander aux Commissions d'école par la voie de la *Feuille officielle* et du *Bulletin pédagogique*. Vos bancs figureront désormais dans le local de l'Exposition scolaire, afin que tous les intéressés puissent en prendre connaissance.

Agréez, Monsieur, etc.

Le secrétaire :

Léon GENOUD.

Le président :

R. HORNÉR.

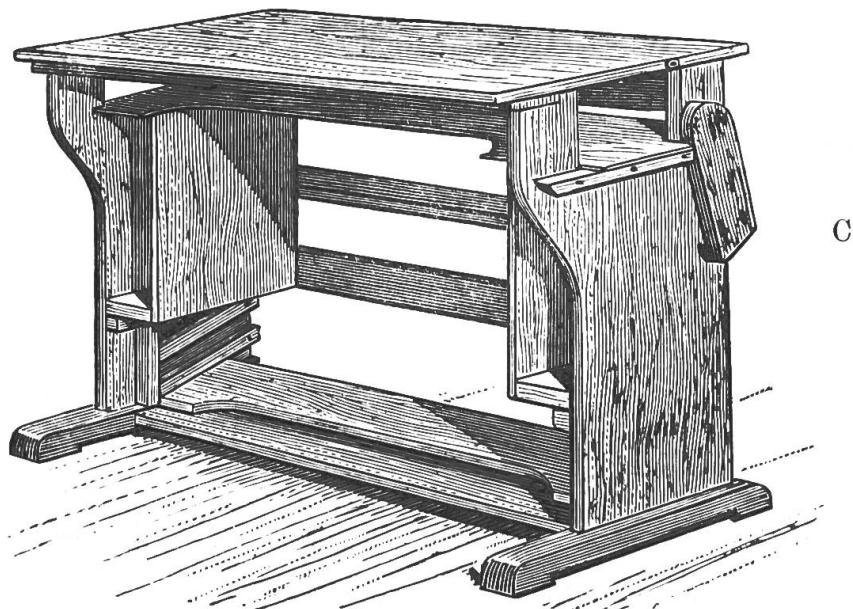


FIGURE 3. — LE MÊME TRANSFORMÉ EN TABLE HORIZONTALE
POUR LA COUPE ET LES TRAVAUX MANUELS

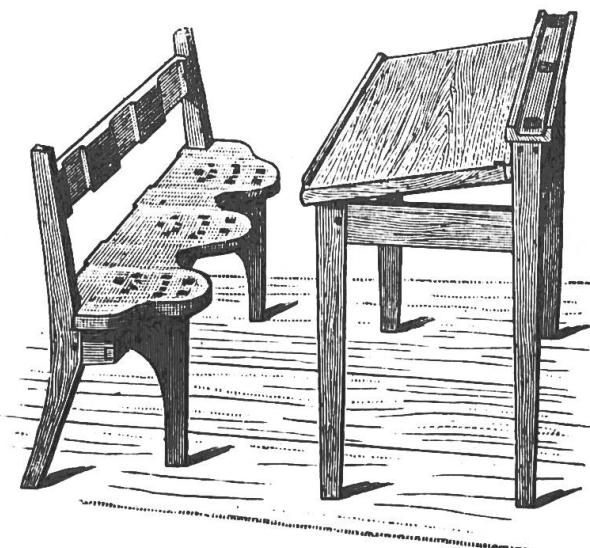


FIGURE 4. — POUR ÉCOLES ENFANTINES

Nous terminerons en citant, au sujet du mobilier scolaire, les paroles prononcées à l'ouverture des Conférences générales des instituteurs neuchâtelois, le 7 novembre, par M. Clerc, directeur de l'Instruction^e publique :

Mais tout ne sera pas dit, Mesdames et Messieurs, quand notre pays sera doté partout d'écoles enfantines et de bonnes maîtresses frœbeliennes. L'enfant, sorti de ces écoles où son individualité aura été l'objet de soins particuliers, où tout était de son âge et proportionné à sa taille et à ses forces, mobilier, objets, exercices, occupations, où son regard se reposait avec complaisance sur des tableaux intuitifs qui parlaient à son petit cœur et à son imagination, va se retrouver en présence de la salle primaire trop froide et trop nue, pourvue d'un mobilier qui ne lui permettra, à lui qui est la mobilité même, que la position assise, et dépourvue par contre de tout ce qui a le charme des écoles Froebel, tableaux, collections diverses, fleurs, etc.

Ah ! voilà bien un autre côté du mal que nous cherchons à analyser, n'est-il pas vrai, Mesdames et Messieurs ? Embellissons nos salles d'école, ornons-les, accumulons-y les objets intuitifs qui reposent, tout en l'instruisant, l'élève dont l'attention est momentanément fatiguée, suspendons-y des tableaux, des gravures, à côté des inévitables cartes murales ; créons des musées de classe, afin de pouvoir mettre toujours l'objet concret sur lequel roule la leçon à côté des définitions et des données abstraites. Que les commissions scolaires fassent appel au service des fournitures scolaires ! Il pourra leur rendre de réels services, si elles le veulent bien, dans ce domaine.

Et quant au mobilier actuel dont nous sommes cependant si fiers, il est, à notre avis, pour beaucoup dans l'insuccès partiel que quelques-uns reprochent à l'école. Comme nous l'avons déjà dit, l'enfant est la mobilité même ; le mouvement est un besoin absolu pour lui. Et vous le condamnez à rester assis pendant de longues heures, dont les courts intervalles de récréation ne suffisent pas à compenser les fâcheux effets. Nous savons bien que c'est une grosse entreprise que de renouveler tout le mobilier scolaire du canton. Et cependant nous voulons la tenter, sûr que toutes les Commissions qui auront à pourvoir de mobilier nouveau leurs écoles préfèreront adopter un pupitre mobile, se proportionnant à volonté aux différentes tailles, permettant le travail debout et assis, à la table actuelle, fixe, de même hauteur pour tous les élèves, qu'ils soient grands, qu'ils soient petits, obligeant les uns à se courber sur leur livre ou leur cahier et les autres à lever les bras et les épaules, sans souci des prescriptions hygiéniques ou médicales.

Première entre toutes les communes neuchâteloises, Peseux a suivi nos conseils et introduit le système nouveau. Les résultats pédagogiques déjà obtenus sont réjouissants, et si une plus longue expérience maintient tels ces résultats, nous avons l'intention de nantir en temps et lieu le Grand Conseil d'une proposition tendant à acquérir pour l'Etat la propriété d'un brevet qui nous est offert, moyennant quoi ce mobilier nouveau, au lieu d'être importé à grands frais d'un autre canton suisse, pourrait être confectionné chez nous, dans toutes les communes, et à infiniment moins de frais, d'après des types déposés au Département de l'Instruction publique.

Peut-on mieux recommander les bancs Mauchain ?

Léon GENOUD.